

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an DEUX MIL VINGT DEUX, le ONZE AVRIL ; le conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 8 avril, sous la présidence de M. BONNOT Philippe, maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Stéphanie ADAM, Agnès DJAMÉÏ DELILLE, Marie MORVAN, Séverine PIERRE, Béatrice VAUTHEROT et Géraldine VIENNET ; Messieurs Benjamin BARBIER, Philippe BONNOT, Yannick DÉBOUCHE, Thierry HENRY, François HERANNEY, Marc LAURENT, Mickaël MESNIER et Frédéric SIKORA.

Excusé : Monsieur Alain ROGGERO

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mars 2022
- Taux des contribution directes
- Budget principal
- Budget assainissement
- Budget eau
- Budget forêt
- Travaux rue de la Chaille
- Vente terrain
- Questions diverses :
 - Développement éolien sur le territoire
 - Copil eau et assainissement
 - Demande d'emplacement camion pizza
 - Date de la prochaine séance du conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 14 mars 2022 avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Marie MORVAN est désignée secrétaire de séance.

2022-18 : Taux des contributions directes 2022

Le maire propose au conseil municipal de fixer les taux des contributions directes pour 2022.

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 et les bases d'imposition prévisionnelles 2022 et après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de fixer avec

14 voix pour
0 voix contre
0 abstention

- ✓ Les taux de contribution mentionnés dans le tableau ci-dessous.

	<i>Taux 2021</i>	<i>Taux votés pour l'année 2022</i>
Foncier bâti	25.17	25.17
Foncier non bâti	6.65	6.65

2022-19 : Budget principal 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif principal pour l'année 2022 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2021.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 4 avril 2022.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	501 782.29 €	591 906.38 €	90 124.09€
Investissement	319 815.08 €	321 018.40 €	1 203.32 €
Total	821 597.37 €	912 924.78 €	91 327.41 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif Principal 2022, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2022-20 : Budget assainissement 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif assainissement pour l'année 2022 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2021.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 4 avril 2022.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	126 792.54 €	126 891.13 €	98.59 €
Investissement	220 930.30 €	221 624.56 €	694.26 €
Total	347 722.84 €	348 515.69 €	792.85 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif assainissement 2022, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2022-21 : Budget eau 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif eau pour l'année 2022 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2021.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 4 avril 2022.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	46 211.31 €	47 019.61 €	808.30€
Investissement	58 737.00 €	61 075.40 €	2 338.40 €
Total	104 948.31 €	108 095.01 €	3 146.70 €

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif eau 2022, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2022-22 : Budget forêt 2022

Monsieur le maire présente le budget primitif forêt pour l'année 2022 aux membres du conseil municipal, après approbation du compte administratif et la reprise des résultats 2021.

Ce budget a été présenté à la commission des finances le 4 avril 2022.

Chaque conseiller dispose d'un document détaillé par article. Il fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	164 500.00 €	204 554.39 €	40 054.39€
Investissement	60 821.00 €	71 760.00 €	10 940.00 €
Total	225 321.00 €	276 315.39 €	50 994.39€

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le Budget Primitif forêt 2022, tel que présenté, voté au niveau du chapitre pour les deux sections.

2022-23 : Travaux rue de la chaille

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le projet d'amélioration du réseau eau rue de la Chaille, 2^{ème} tranche, inscrit au budget 2022 doit être validé.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De valider l'adoption de l'opération « amélioration réseau d'eau rue de la Chaille » pour un montant de travaux de 21 000.00 € HT.
- ✓ De s'engager à réaliser l'opération travaux d'eau selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'eau potable.

- ✓ De solliciter une aide financière du Département et de l'Agence de l'eau d'un montant approximatif de 5 250.00 € HT.
- ✓ D'accepter de prendre en charge le financement de la part résiduelle d'un montant approximatif de 15 750.00 € HT.

2022-24 : Vente de terrains rue du stade

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune va céder la parcelle 277P représentant 4.8 ares.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

14 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver la vente de la parcelle 277P au profit de Monsieur Sébastien BIDEAUX au prix de 50€/m²
- ✓ D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ces ventes.

Les frais notariés seront à la charge des acheteurs.

Questions diverses

Développement éolien sur le territoire

L'objectif de la CCDB est désormais d'atteindre 400GWh/an d'ici à 2050, répartie dans le cadre d'un « mix » énergétique issu des différentes EnR (éolien, solaire, bois énergie...)
Cet objectif implique de cadrer le nombre de nouvelles éoliennes, leur répartition sur le territoire ainsi que leur puissance en fonction des lieux d'implantation.

Le développement éolien étant d'intérêt communautaire, la communauté de communes du Doubs Baumoises, se propose de conduire cette coordination

Le conseil municipal devra se positionner, lors de la prochaine séance, en faveur ou défaveur du développement éolien sur le territoire.

(Délibération sera prise au prochain conseil)

Copil eau et assainissement

Monsieur le Maire fait un retour sur le COPIL EAU ASSAINISSEMENT.
Prévision de migration vers la CCDB en 2025. Notre contrat avec la SAUR arrive à échéance en décembre 2022. La commune envisage d'adhérer au syndicat de Fourbanne.

Demande d'emplacement camion pizza

Suite à la demande d'une habitante de Marchaux, qui souhaite avoir un emplacement pour ouvrir un camion pizza le mardi ou vendredi soir sur Pouligney.

Le vendredi étant déjà pris par le camion kebab, il ne reste que le mardi à proposer. Mais le conseil souhaite dans un premier temps que l'ancien pizzaiolo soit contacté pour savoir s'il reprendra ou non son activité. Si toutefois il compte reprendre son activité du jeudi soir, la commune propose un emplacement le mardi mais sur Lusans.

La question est soulevée sur les nuisances que crée le groupe électrogène lors de la venue de ces camions et M. Sikora propose de se renseigner sur la mise en place d'un compteur pour le branchement électrique des camions pizza ou kebab.

Date de la prochaine séance de conseil municipal :

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 31 mai.

Levée de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.